

Il conviendrait de rappeler des commentaires du premier ministre, qui remontent seulement à quelques années. Ces propos ont paru dans une revue, et ils figurent dans le *hansard* du 15 novembre 1968, page 2801. Voici, en particulier, ce qu'on y lit:

Je ne me préoccupe que des réflexes antidémocratiques du troupeau libéral invertébré.

Nous avons cru que ces paroles s'appliquaient à une époque révolue. Je prie le très hon. représentant de se lever et de déclarer publiquement que les membres de son parti sont tout à fait libres au sein de nos comités actuels, de voter comme ils l'entendent et que, au cours des discussions sur ces questions importantes et avantageuses pour les Canadiens, ils jouissent de l'entière liberté d'expression dont les députés ont besoin pour exercer leurs fonctions.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je doute fort que les députés veuillent se lancer dans une longue discussion sur la question de privilège du député de Peace River. La présidence doit décider si, à première vue, la question de privilège semble fondée, et je crois qu'elle peut le faire tout de suite sans plus de discussion. Je suis sûr que si l'on permet à un député de poursuivre le débat, la discussion risque de s'éterniser. Le mercredi étant une petite journée, nous devrions peut-être nous attaquer à l'ordre du jour.

A mon avis, la question de privilège n'intéresse que les députés ministériels et le député d'York-Est (M. Otto). Ce dernier n'en a pas fait une question de privilège et je me demande si, dans les circonstances, la question de privilège du député de Peace River est réglementaire. De toute façon, aucune motion

n'a fait suite à la question. Je crois que la présidence se doit, en l'absence de toute motion, interdire toute discussion.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Le premier ministre l'a échappé belle.

### FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

**M. Alastair Gillespie (Etobicoke)** présente le 9<sup>e</sup> rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

### QUESTIONS INSCRITES AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

SANDFORD (N.-É.)—LES CONTRATS ADJUGÉS  
À M. L. W. SHAW

Question n° 914—**M. Comeau:**

Combien de contrats ont été adjugés à M. Leonard W. Shaw, de Sandford N.-É.), depuis 1963 et quelle était la valeur de chacun?

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):** Depuis 1963, les contrats suivants lui ont été adjugés à la suite d'appels d'offres publics pour lesquels il était le plus bas soumissionnaire:

		\$
1964		
Comeau's Hill	Réparation de quai	5,287.00
Short Beach	Réparation de tablier	9,486.58
Lower Surettes Island	Prolongement de quai	2,969.50
1965		
Yarmouth	Travaux de revêtement	4,987.10
Bear Point	Réparation de tablier	6,476.40
Spectacle Island	Construction de brise-lames	9,919.00
1966		
Short Beach	Réparation de brise-lames	8,939.60
Deep Cove	Brise-lames	12,006.25
1967		
Sandford	Reconstruction d'éperon	9,277.60
Seal Island	Réparation de voie de glissement	8,667.00
Swim's Point	Réparation de brise-lames flottant	2,654.80
Pinkney's Point	Élargissement de quai	50,112.96
Port Maitland	Réparation de brise-lames	15,071.50

[M. Baldwin.]